KELKREM DE FRANCE SIRE: 20237477R

Contrat de saillie IAC 2024



VENDEUR:	ACHETEUR :
EARL Ferme MEYER	Nom :
1, rue des prés – 68 320 HOLTZWIHR	Adresse :
Tel: 06.82.53.30.81 / 07.86.31.47.56	
Email: fermemeyer@orange.fr	Tel:
	Email :
CENTRE INSEMINATION :	
Nom :	JUMENT :
Adresse :	Nom :
	N° SIRE :
Tel :	Paillettes voulues pour le :
Mail :	

CONDITIONS D'UTILISATION

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon, dénommé ci-dessus, aux conditions suivantes :

Seize paillettes sont mises à disposition par contrat. Les doses non utilisées restent la propriété de l'acheteur et peuvent être utilisées par celui-ci pour une seconde jument à un tarif réduit, qui fera l'objet d'un second contrat. Toute utilisation frauduleuse de paillettes fera l'objet de poursuites pénales devant les juridictions compétentes.

RESERVATION: 70 € HT + 3,85 € TVA 5,5% = 73,85 € TTC
ENVOI: 110 € HT + 6,05 € TVA 5,5% = 116,05 € TTC

= 189,90 € TTC

Chèque joint au contrat à l'ordre de : EARL ferme Meyer

**SOLDE POULAIN VIVANT : 250 € HT + 13,75 € TVA 5,5%

= 263,75 € TTC

Chèque joint au contrat à l'ordre de : EARL ferme Meyer

**Le chèque sera obligatoirement encaissé 12 mois après la dernière IA, sauf présentation d'un certificat vétérinaire attestant la non gestation, l'avortement de la jument ou la mort du poulain à la naissance.

La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des deux chèques.	
Le/	
Signature du vendeur :	Signature de l'acheteur :